



St. Jakobusbruderschaft  
Trier e. V. [www.sjb-trier.de](http://www.sjb-trier.de)

Krahnenufer 19  
D – 54290 Trier  
E-Mail: [sekretaer@sjb-trier.de](mailto:sekretaer@sjb-trier.de)  
Fax: +49 (651) 9451217

## Extraits du Statut de la sjb-Trèves

### § 2. objectif et but.

L'objectif de l'association est la promotion et la propagation du culte de l'apôtre saint Jacques et l'aide aux personnes dans la recherche et l'approfondissement du sens chrétien et de la valeur du pèlerinage.

Pour atteindre cet objectif l'association a pour but :

#### *La prise en charge et l'accompagnement*

- a) Assister les pèlerins en route pour Santiago mais aussi pour Rome ou Jérusalem par les moyens suivants.
  - i) Aide à la préparation et la réalisation du pèlerinage en particulier pour les voyages par étapes, à pied, en vélo ou à cheval.
  - ii) Procuration ou établissement de la carte de pèlerinage (crédential)
  - iii) Pose du cachet de la confrérie dans la carte.
  - iv) Si possible procuration d'un logement simple en particulier dans l'agglomération de Trèves.
  - v) Organisation de services religieux pour les pèlerins.
  - vi) Prise en charge locale des pèlerins si possible.
  - vii) Coopération avec les institutions et les organisations prêtes à soutenir les pèlerins légitimés par leur carte.
  - viii) Organisation et/ou accompagnement des pèlerinages.
  - ix) Organisation et/ou accompagnement de projets pastoraux en rapport avec l'adoration de Saint Jacques et/ou les chemins de pèlerinage.
- b) Assurer la popularité du chemin de Santiago (Camino), sa conservation, signalisation et documentation. Le Camino a été nommé « route culturelle n° 1 » par le conseil de l'Europe en 1987. L'Unesco l'a placé sur la liste du patrimoine culturel de 'humanité en 1993 pour sa partie espagnole et en 1998 pour sa partie française.
- c) Assurer la connaissance de Trèves « ville du Camino » surtout pour ses lieux saints, la Cathédrale avec la sainte tunique et l'abbaye saint Matthias avec le tombeau de l'apôtre Matthias en coopération avec l'évêché, l'abbaye St Matthias et la ville de Trèves.
- d) Rassembler les pèlerins des lieux nommés en a), leur donner la possibilité d'un échange et de la propagation de leurs expériences et conserver l'esprit du pèlerinage.

*La coopération et la formation d'un réseau.*

- e) Entretenir le contact avec des organisations similaires des régions européennes limitrophes en particulier la Lorraine et le Luxembourg. Ceci dans le sens de la foi chrétienne internationale, de l'esprit européen du Camino et en tenant compte de la position centrale de Trèves en Europe.
- f) Coopérer avec ces organisations dans le sens d'un échange d'idées et d'une soutenance mutuelle. Ceci est en particulier valable pour les autres confréries de saint Jacques en premier lieu celle de Santiago de Compostelle.

*Le souvenir et la conservation.*

- g) Etudier et propager l'histoire du pèlerinage de Santiago, de Rome et de Jérusalem ainsi que celle de l'adoration de saint Jacques et de ses confréries dans la région et en particulier la ville de Trèves. Coopérer avec les hospices réunis (Vereinigte Hospitien) où a été intégré l'hôpital « Jakobusspital » fondé par l'ancienne Confrérie.
- h) Procurer et mettre à disposition des moyens financiers pour la réalisation des buts définis en a-g.

**§3 L'intérêt public.**

Les buts de l'association sont exclusivement dans l'esprit de l'église et d'intérêt Public. Ceci dans le sens du paragraphe « Steuerbegünstigte Zwecke » du code des impôts allemand. L'association ne poursuit pas d'intérêts économiques. Les moyens financiers ne sont utilisés que pour les buts conformes à ce statut. Les membres ne perçoivent pas d'émoluments de la part de l'association. Les dépenses non conformes aux buts de l'association sont interdites.